



# Fiche Gestionnaire

## Résidence Sociale, Pension de Famille, Logement d'insertion

- 1) Le **gestionnaire** informe de la vacance du logement simultanément la DRIHL-Service logement et le SIAO Insertion.
- 2) Le **gestionnaire renseigne le Système d'Information (SI-SIAO) dès une disponibilité de logement** et dans l'attente de la mise en place effective du SI-SIAO, prévient le SIAO Insertion par mail de la disponibilité sur l'adresse suivante : [disponibilite@siao75.fr](mailto:disponibilite@siao75.fr), et à la DRIHL de Paris, service Logement BIL à l'adresse suivante : [disponibilites-transition.uthl75@developpement-durable.gouv.fr](mailto:disponibilites-transition.uthl75@developpement-durable.gouv.fr)
- 3) Le **SIAO Insertion adresse une évaluation**, qui motive la décision d'orientation, **au gestionnaire, et informe la DRIHL de la proposition**
- 4) Le **prescripteur est également destinataire de ce mail** afin d'être informé de la proposition et pouvoir accompagner l'usager dans cette orientation.
- 5) Le **Gestionnaire indique au prescripteur et au SIAO Insertion la possibilité d'entrée** au regard de l'évaluation transmise ou son refus motivé (délai de réponse demandée 48h).
- 6) Dans le cas d'une validation de la candidature par le gestionnaire, **l'établissement et le travailleur social prescripteur se mettent en lien afin d'organiser le rendez-vous** avec l'usager pour présentation de l'établissement, en informant le SIAO.
- 7) Le **dossier de candidature et les aides à l'entrée dans les lieux** sont instruits par le travailleur social prescripteur
- 8) **Suite au rendez-vous avec l'usager :**
  - a. Le **gestionnaire organise l'entrée dans les lieux** en informant le SIAO Insertion et le travailleur social prescripteur, avec copie à la DRIHL-service logement, en indiquant la date d'entrée dans les lieux
  - b. Si le gestionnaire émet un **refus**, celui-ci devra être **motivé par écrit** au SIAO Insertion, pour **transmission au** travailleur social prescripteur, **à l'usager** et à la DRIHL-service logement
  - c. Si l'usager émet un refus, le gestionnaire informe le SIAO Insertion, qui s'assure que l'information et les motifs sont bien transmis au travailleur social prescripteur
- 9) Suite à l'entrée dans les lieux, le **gestionnaire met à jour ses effectifs sur le SI**, en indiquant l'attribution de la place nominativement.

**Il appartient à la DRIHL-service logement de faire la désignation officielle auprès du gestionnaire.**